PARAISSENT CHAQUE SEMAINE
le MARDI et le VENDREDI.
Abonnement pour l'année,
(frais de poste non compris)... £1 0 0

Mélanges Religieux,

Les Lettres, Réclamations, Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, *franc de port.*

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14. MONTREAL, MARDI 24 SEPTEMBRE 1850. No. 1.

MANDEMENT DE MGR. L'ARCHEVEQUE DE PARIS

Pour la promulgation du décret du dernier Concile de Paris touchant les écrivains qui traitent des matières Ecclésiastiques.

Nous, Marie-Dominique-Auguste Sibour, par la miséricorde divine et la grâce du Saint Siége apostolique, archevêque de Paris.

Au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Bien-aimés coopérateurs et nos très chers Frères,

Les Pères du Concile de Paris tenu au mois de septembre dernier, ont voulu que parmi leurs décrets, ceux qui auraient besoin d'une nouvelle explication, fussent développés et confirmés par des mandements épiscopaux. C'est ce que nous venons faire en ce moment, N. T. C. F., pour un des décrets les plus importants du Concile, au sujet duquel il nous appartient d'autant plus d'intervenir, que le mal dont il se plaint a son siége principal dans notre ville métropolitaine et y exerce particulièrement sa déplorable influence. Nous citerons d'abord ce décret:

" Nous n'avons, assurément, que des éloges à donner aux écrivains qui consacrent tous leurs soins et leurs talents à la culture des lettres et des sciences, contribuant ainsi aux progrès et à l'ornement de l'esprit humain. Mais nous témoignons surtout notre estime, notre reconnaissance et notre tendre affection aux défenseurs de la religion qui combattent pour les dogmes de la foi, les droits et la liberté de l'Eglise et la sainteté des mœurs catholiques.

" Bien que notre intention soit de condamner avant tout ces écrivains qui s'efforcent, par de perpétuelles et abominables tentatives, d'ébranler les fondements de la religion et des mœurs, versant à tous, mais surtout à l'ignorance déplorable et à la maligne curiosité de la jeunesse, les poisons de doctrines impies et obscènes, dans des écrits périodiques ou non périodiques; cependant, nous ne croyons pas devoir passer ici sous silence un danger particulier à notre époque et la témérité de quelques-uns, laquelle produit dans l'Eglise de Dieu des maux incalculables.

" Tout le monde sait qu'il y a aujourd'hui des écrivains, même laïques, surtout dans la rédaction des journaux, zélés sans doute, mais non d'un zèle selon la science, et voulant être plus sages qu'il ne faut, qui poussent la présomption, en traitant des choses ecclésiastiques, jusqu'à décréter, comme en dernier ressort, ce qu'il y a, dans le gouvernement de l'Eglise, à faire, à prévoir, à adopter ou à rejeter, l'indiquent avec assurance et semblent même le prescrire aux Evêques, à qui seuls a été confiée la conduite du troupeau du Seigneur.

" Il leur est permis sans doute, dans tous les débats politiques et littéraires, d'user d'une liberté honnête, pourvu qu'ils observent toujours la vérité, la justice, la charité, le respect d'eux-mêmes et des autres, la modération et la prudence; et même dans ces matières, si elles touchent par quelque endroit aux choses spirituelles, qu'ils aient toujours devant eux comme la règle de leurs sentiments et de leurs discours, ce qui a été déclaré et décrété à ce sujet par l'Eglise, surtout dans les récentes Constitutions des Souverains-Pontifes

" Mais dans les affaires proprement ecclésiastiques, qu'ils n'oublient jamais à qui Jésus-Christ a confié le pouvoir d'enseigner, de reprendre et de gouverner l'Eglise de Dieu; car, lorsqu'ils paraissent usurper et exercer ces droits sacrés, il arrive que beaucoup d'âmes sont par là imprudemment agitées, le respect et l'obéissance dus à la dignité épiscopale affaiblis, le gouvernement ecclésiastique quelquefois entravé par de graves obstacles, et que dans l'Eglise même de Dieu, dont l'esprit d'humilité et de charité fait la force, se produit cette intempérance d'opinions et de volontés qui travaille si misérablement la société politique. Ce serait peu pour nous de déplorer de tels abus, si nous ne faisions tout ce qui est en nous pour les empêcher à l'avenir.

" C'est pourquoi nous recommandons, au nom du Seigneur, aux curés et confesseurs de ces écrivains, de travailler à les ramener à la modestie convenable et à la sobriété salutaire de la sagesse chrétienne, afin que, par leurs efforts, le foyer de ce mal diminue et s'éteigne.

" Enfin, nous avertissons et nous pressons instamment les écrivains sincèrement catholiques, toutes les fois qu'ils auront l'intention de traiter des matières ecclésiastiques, de ne point s'engager témérairement dans cette sainte et difficile entreprise, mais de prendre de sages conseils, et d'éviter par là le péril de traiter ces matières ou intempestivement ou en dehors de la règle. Qu'ils se souviennent surtout de l'autorité de l'ordinaire, et qu'ils n'aient pas la témérité de mépriser ses avertissements, s'il leur en donne.

" Quant aux ecclésiastiques, nous leur défendons expressement de livrer à l'impression aucun livre ou écrit quelconque qui traite des dogmes de la Religion, aucune histoire à l'usage des écoles et des catéchismes, aucune formule de prières, aucun recueil de cantiques spirituels, de nouvelles indulgences, de pratiques de dévotion, et enfin aucun récit de miracles nouveaux et non reconnus, avant qu'ils n'aient été examinés et approuvés par l'Ordinaire.

" Enfin, nous avertissons les fidèles que ce n'est pas dans des écrits particuliers, périodiques ou non périodiques, qu'ils connaîtront l'esprit, la doctrine et le gouvernement de l'Eglise, mais seulement par les actes, les documents et les décrets authentiques émanés du Saint-Siége ou des Evêques."

Chaque jour, N. T. C. F., apporte avec lui sa peine, dit la parole évangélique, chaque siècle aussi, chaque période marquant la vie de l'Eglise voit naître une maladie qui lui est propre et qui réclame un remède nouveau. Et presque toujours ce mal qu'il faut combattre est l'abus d'un bien, comme l'erreur est presque toujours aussi l'altération d'une vérité. Certes rien n'est plus louable que les efforts de ces écrivains qui, armés de leur plume comme d'un glaive, font la guerre aux mauvaises doctrines, montent chaque jour sur la brèche et combattent corps à corps les ennemis de la Religion, pourvu toutefois qu'ils n'oublient jamais, au milieu des ardeurs du soldat, la docilité du fidèle; et de même rien n'est plus excellent qu'une liberté bien réglée, ne s'exerçant que pour choisir et accomplir tout ce qui est bon, juste et vrai, mais aussi rien de plus déplorable qu'une liberté qui sort des voies droites, surtout lorsque ses écarts viennent de ceux qui, par leur profession d'enfants soumis de l'Eglise, doivent plus que d'autres se contenir dans les limites de la prudence et de la sagesse. La liberté de la presse, quand on n'en abuse pas, a ses avantages, comme toute liberté bien conduite, et de nos jours, avec la forme de notre gouvernement, les habitudes des esprits et nos antécédents politiques, on ne pourrait la supprimer sans un grave danger et sans violer les lois constitutives de la société française. Nous l'admettons donc dans la sphère qui lui convient, avec les conditions qui la tempèrent et les lois qui en répriment sagement les excès.

Mais ce que nous ne pouvons, ce que nous ne devons pas souffrir, comme pasteur du troupeau de Jésus-Christ, comme investi de l'autorité même des apôtres par le successeur de Pierre, et comme chargé, à ces titres, de conserver dans cette portion du troupeau qui nous est confiée, le pur dépôt de la doctrine et l'intégrité de la puissance spirituelle, c'est que la liberté de la presse envahisse un domaine qui n'est pas le sien, prétende à un gouvernement qui la dépasse, et s'arroge sur les choses de Dieu et de l'Eglise une autorité qui ne lui appartient pas. Ce que nous ne pouvons et ne devons pas souffrir, c'est que sous prétexte, et même avec l'intention de défendre l'Eglise elle s'insinue dans l'intérieur de la cité de Dieu, y sème la discorde, y fomente l'esprit de parti, y forme des factions, et cherche à y régner en s'emparant sourdement de l'autorité au grand détriment des âmes. Alors elle devient d'autant plus dangereuse qu'elle se croit plus utile, d'autant plus condamnable qu'elle abuse du don de Dieu contre Dieu même et contre son Eglise. Or, c'est ce qui arrive de nos jours; c'est ce que nous pouvons reprocher à une partie de la presse qu'on appelle *catholique.*

La presse, dite *catholique*, serait-ce la liberté de la presse appliquée à toutes les choses de l'Eglise de Jésus-Christ, se permettant d'en juger sans mission divine, et uniquement à ce titre profane, qu'un journal, sous le régime de la liberté de la presse, a le droit de parler de tout et de publier son opinion sur quoi que ce soit, pourvu qu'il ne viole pas les lois du pays? Nous n'avons pas à juger ici ce droit, au point de vue politique, et quand nous le voudrions, nous ne pourrions pas même en restreindre l'usage, en ce qui concerne les choses religieuses, pour les écrivains qui n'écoutent pas l'Eglise. Mais à tous ceux qui font profession de la religion catholique, apostolique, romaine, et se glorifient d'en être les enfants fidèles, nous disons: Vous êtes dans une grave erreur, en ce qui touche la liberté de la presse, quand vous voulez en étendre les prérogatives et l'action jusqu'au royaume de Dieu et à son Eglise. Car ce royaume n'est pas de ce monde, et c'est ce monde, avec tout ce qu'il renferme, qui a été livré par Dieu aux disputes des hommes, parce qu'il est le domaine naturel de leur raison. Mais l'Eglise de Jésus-Christ appartient au monde surnaturel; elle a été fondée divinement et une fois pour toutes; et il n'y a pas à la changer ou à la reconstituer par des révolutions. La charte qui la régit, l'Evangile, a été donné par Dieu lui-même, et sa parole est immuable comme l'éternité. L'autorité qui préside à son gouvernement a été établie par Jésus-Christ. Tout est donc divin dans les principes de ce gouvernement, et dès lors à ceux-là seuls qui en ont reçu la mission d'en haut il appartient de s'en mêler. Il faut pour cela être marqué d'un caractère ineffaçable, que le monde ne peut pas donner. Vous ne portez pas sur votre front ce caractère des Pontifes; vos mains n'ont pas été ointes de l'huile sainte; elles n'ont pas été consacrées pour toucher aux choses du Sanctuaire? Prenez donc garde, imprudents, de ne pas les porter à l'arche, même avec la bonne volonté de la soutenir, quand elle vous paraît ébranlée; car non préparées à cet office sacré, elles se dessécheraient par cet acte profanateur, et vos âmes avec elles!

[Mgr. l'archevêque de Paris continuant ses développements sur l'abus qu'il signale, se plaint de cette confusion d'idées qui porte les écrivains à appliquer la liberté de la presse aux choses du Ciel pour lesquelles elle n'est pas faite, ainsi qu'à l'administration de l'Eglise; et à s'introduire ainsi, sans mission, jusque dans le sanctuaire et dans le Saint des Saints.—Il se plaint des conséquences fâcheuses qui résultent delà, en ce que les fidèles se scandalisent et sont ébranlés dans leur foi, vû *qu'ils rejettent sur l'Eglise et sur la religion* les opinions qui ne sont, au fond, que l'expression de la pensée de quelques hommes.—Il observe que cette perturbation de l'ordre, par laquelle les écrivains si substituent à l'Episcopat dans l'enseignement et dans le gouvernement de l'Eglise, n'avait jamais été portée si loin qu'aujourd'hui, et il attribue la cause du mal à la révolution religieuse du XVIe siècle, qui a faussé les principes et qui a appris au monde à usurper sur l'Eglise jusqu'au droit d'enseigner les esprits et de diriger les âmes. L'illustre prélat met ensuite sous les yeux des écrivains dont il se plaint, prêtres ou laïques, ce décret du même Concile de 1849, où se trouvent si bien exprimés les droits de l'autorité épiscopale et le respect qui lui est dû.]

" De même que Jésus-Christ a placé l'unité de l'Eglise universelle dans la chaire et l'autorité de Pierre et de ses successeurs, de même, par l'institution de Jésus-Christ, l'unité de chaque diocèse réside dans l'Evêque. Ce qui fait dire à l'apôtre saint Paul que l'Esprit-Saint a établi les Evêques pour gouverner l'Eglise de Dieu. Cette divine institution est proclamée par les monuments de la tradition perpétuelle de l'Eglise catholique. Voici comme parle saint Ignace, disciple des Apôtres, dans son Epître aux habitants de Smyrne:

" Honorez Dieu comme l'auteur et le Seigneur de toutes choses, et votre Evêque comme le prince des prêtres et comme l'image de Dieu: de Dieu comme prince de l'Eglise, de Jésus-Christ par son sacerdoce. Dans tout ce qui existe, il n'y a rien de supérieur, rien de semblable à Dieu; de même, il n'y a rien dans l'Eglise de plus grand que l'Evêque qui a été consacré à Dieu pour le salut de tous. Celui qui honore son Evêque est honoré de Dieu, et celui qui l'outrage sera puni de Dieu."

" Saint Cyprien dit aussi: " La cause des schismes et des hérésies qui se sont élevés et s'élèvent encore, c'est que l'Evêque, chef unique de son Eglise, est méconnu par la superbe présomption de quelques uns, et que cet homme que Dieu lui-même a daigné honorer est méprisé par d'autres hommes. Sachez que l'Evêque est dans l'Eglise, et l'Eglise dans l'Evêque, et que, si quelqu'un n'est pas avec son Evêque, il n'est pas dans l'Eglise."

" Le saint concile de Trente, parlant de cette même autorité divine des Evêques, déclare: " qu'au-dessus des autres degrés établis dans l'Eglise, les Evêques qui ont succédé aux Apôtres forment la partie principale de l'ordre hiérarchique et qu'ils ont été établis par le Saint-Esprit, comme le dit l'apôtre saint Paul, pour gouverner l'Eglise de Dieu "

[Après avoir posé dans son Mandement les principes généraux, après avoir menacé des peines canoniques les écrivains ecclésiastiques ou laïques qui enfreindront ses prescriptions à ce sujet ou celle du Decret du Concile, Mgr. l'Archevêque de Paris fait dans un avertissement séparé l'application de ces principes au Journal l'*Univers*. Il blâme très-sévèrement sa conduite, spécialement dans les discussions et les polémiques soulevées à l'occasion des conciles, de l'enseignement, de l'inquisition, etc., et pour avoir, dans ces derniers temps, parlé de faits miraculeux, qu'il a non seulement annoncés comme vrais, ce qui était son droit de journal racontant ce qu'il entend dire, mais qu'il s'est efforcé d'imposer à la croyance publique, sans que l'Eglise ne les eût ni reconnus ni approuvés.]

Les Assassinats à Rome.

[Les défenseurs du Gouvernement de l'ex-république romaine repoussent les accusations d'assassinats portées contre ses partisans; d'un autre côté, ses adversaires maintiennent leurs affirmations et les appuient par des citations de noms, de lieux et de dates. Un correspondant de Rome, écrivant à l'*Univers*, fait la réponse suivante au *National*, qui avait traité de fantastiques les assassinats commis à Rome sous la république, et qui avait parlé d'assassinats nombreux et réels qui avaient eu lieu à Rome depuis le retour de Pie IX:—]

Rome, 24 août, 1850.

. . . . . Je me crois obligé de déclarer au *National* que les accusations qu'il formule, d'après ce qu'on lui écrit d'ici, sont d'infâmes calomnies, et je le mets au défi de prouver que *onze personnes ont été fusillées à Rome depuis le retour de Pie IX.* Depuis le 12 avril, jour de la rentrée du Saint-Père, il n'a été fusillé ni exécuté personne. Avant la rentrée du Pape, le général Baraguay-d'Hilliers, aux applaudissements et sur la demande formelle de toute son armée, a fait fusiller deux misérables, je me trompe, deux *hommes*, coupables, le premier, d'avoir enfoncé son couteau dans la poitrine d'un de nos soldats désarmé, qui mourut sur le coup; le second, d'avoir menacé de son poignard une ronde de nuit. Voilà les deux seules exécutions qui aient eu lieu à Rome depuis l'exaltation de Pie IX au Souverain-Pontificat, et l'on voit qu'elles ne sont pas le fait de son gouvernement. Telle est la vérité, la pure vérité, et je défie de nouveau le *National* de prouver le contraire.

Quant à l'autre calomnie, qui consiste à dire que tous les assassinats dont s'indigne l'*Univers* sont des assassinats fantastiques ou sans résultat, j'y réponds en mettant sous les yeux du *National* une petite liste où il trouvera peut-être quelques coups dignes de la main d'un *homme*, et qui justifiera, sans doute, à ses yeux notre indignation.

Au mois de juillet 1848, l'abbé Ximenès, rédacteur du *Labaro*, est frappé sur la place de Venise et va mourir à quelques pas de là dans le corps de garde que les *Reduci* de Vicence avaient établi au Gesù, entre les bras de son frère, qui faisait lui-même partie de cette légion. Est-ce là un assassinat fantastique et sans résultat?

Le 15 novembre 1848, le comte Rossi est assassiné sur l'escalier du palais de la Chancellerie, et expire sans avoir pu proférer une seule parole. Est-ce là un assassinat fantastique et sans résultat?

Le 15 novembre 1848, Mgr. Palma, secrétaire des lettres latines du Saint-Père, a la tête traversée d'une balle, que lui envoie dans sa propre habitation un tirailleur monté sur le couvent de San-Carlino. J'ai vu de mes yeux l'infortuné prélat, étendu mort dans un corridor de ce monastère; j'ai entendu les ignobles plaisanteries et les furieux cris de joie poussés par les amis du *National* en face de

---

FEUILLETON.

TABLETTES HISTORIQUES

DU

16e —17e SIECLE.

ADRIEN BROOR, LE PEINTRE.

Cet artiste était né à Oudenarde en 1608. Conduit par le seul instinct de la nature, Broor, à peine sorti de l'enfance, s'occupait à représenter des fleurs et des oiseaux sur de petits morceaux de toile; et sa mère, pour subsister, les vendait aux femmes de la campagne, qui les employaient à leur parure.

François Hals, habile peintre, passa par hasard dans l'endroit où demeurait le jeune Broor, et, frappé de ses talens naissans, il lui proposa de l'instruire. Broor, charmé de cette heureuse rencontre, ne balança point à le suivre. Mais ce qu'il regardait comme un extrême bonheur, fut pour lui, pendant longtemps, la source d'une infinité de chagrins et de peines. L'avarice de Hals et de sa femme les portait à profiter des talens du jeune infortuné dont ils paraissaient généreusement plaindre le triste sort. Dès qu'ils l'eurent en leur pouvoir, ils se mirent à l'excéder de travail, et le faisaient presque mourir de faim. Maigre, exténué, à peine avait-il la figure d'une créature humaine; les haillons dont il était couvert achevaient de lui donner l'air du dernier misérable. Tandis qu'il manquait du nécessaire, les petits tableaux auxquels il travaillait jour et nuit, étaient vendus sécrètement un très grand prix. L'avidité de ses maîtres ne faisant que croître à mesure qu'elle trouvait le moyen de se satisfaire, ils l'enfermèrent dans un grenier, afin qu'il pût produire un plus grand nombre d'ouvrages.

Cette séparation inspira de l'inquiétude ou de la curiosité à ses camarades, élèves de Hals, qui épièrent le moment de son absence, pour découvrir ce que faisait Broor dans sa prison. Ils montèrent chacun à leur tour, et par une petite fenêtre, ils virent avec surprise que cet élève, pauvre et méprisé, était un Peintre habile, qui composait de fort jolis tableaux. Un de ces jeunes gens lui proposa de peindre les *cinq sens*, à quatre sous la pièce. Broor y réussit si bien qu'un autre lui demanda les *douze mois de l'année*, au même prix.

Notre prisonnier se trouvait très heureux, et regardait comme une bonne fortune la vente des petits sujets qu'il traitait à la dérobée et dans quelques momens de loisir. Mais les profits considérables que ses ouvrages rapportaient, déterminèrent Hals et sa femme à l'observer de si près, qu'il ne lui restait plus qu'une seule minute dont il pût disposer; la surveillante sur tout, non satisfaite de l'épuiser de travail, diminuait encore chaque jour le peu de vivres destinés à sa subsistance.

Cette situation affreuse allait enfin le mettre au désespoir, lorsqu'un de ses camarades lui conseilla de se sauver, et lui en facilita même les moyens. Dépourvu de tout et presque nu, Broor erra dans la ville, sans savoir où il allait, ni quel serait son sort. Après avoir longtemps marché, il s'arrêta dans la boutique d'un marchand de pain d'épice, en fit provision pour toute la journée, en dépensant l'argent qu'il possédait, et courut se placer sous les orgues de la grande église. Pendant qu'il cherchait dans son imagination comment il se procurerait un état moins malheureux, il fut reconnu par un particulier qui le ramena chez son maître, lequel avait fait beaucoup de démarches pour le retrouver, et promit de le mieux traiter à l'avenir.

Hals se piqua de tenir sa parole; il lui acheta un habit à la friperie, et le nourrit un peu mieux. Broor, encouragé, se mit à travailler avec plus d'ardeur, mais toujours au profit de son hôte, qui vendait fort cher des tableaux qu'il avait presque pour rien. Broor ignorait seul ses talens, et les ressources qu'ils lui auraient procurées. Instruit enfin par ses camarades du prix de ses tableaux, il s'échappa plus adroitement que la première fois, et se réfugia dans la Ville d'Amsterdam, où il arriva dénué d'amis et d'argent. Son heureuse étoile le conduisit chez un honnête marchand de tableaux, qui lui donna asile. Qu'on juge du plaisir avec lequel Boor apprit que ses ouvrages étaient connus dans Amsterdam, et qu'ils se vendaient un prix considérable!

Il en aurait peut-être douté, si un amateur ne lui eût donné environ cent ducats d'un de ses tableaux. Aussitôt que Broor, qui avait demandé cette somme en tremblant, se vit possesseur d'un tel trésor, il le répandit sur son lit, et, transporté de joie d'avoir tant d'argent, il se roula dessus.

Dix jours de prodigalité lui firent bientôt trouver la fin de ses richesses. Il revint chez le marchand de tableaux où il logeait, qui lui demanda ce qu'il avait fait de son argent:

—" Je m'en suis heureusement débarrassé, " répondit-il, afin d'être plus libre ".—Réponse d'artiste.

Cette alternative de travail et de dissipation, fixa le plan de sa conduite pour tout le reste de sa vie. Il ne songeait à prendre le pinceau que lorsqu'il n'avait plus d'argent. Il entrait dans toutes les querelles des ivrognes, après avoir bu avec eux. Son atelier était ordinairement dans un cabaret, où il lui arrivait souvent d'être obligé, pour payer sa dépense, d'envoyer vendre ses ouvrages aux amateurs.

Broor se livrait à un tel enthousiasme, en travaillant, qu'on l'entendoit souvent parler espagnol, italien ou françois, comme s'il eût été avec les personnages qu'il peignait.

Rien de plus amusant que les aventures que Broor éprouvait chaque jour. Dans une de ses courses, il fut entièrement dépouillé par des voleurs. N'ayant point d'argent pour se former une nouvelle garde-robe, il imagina de se faire un habit de toile, sur lequel il peignit des fleurs dans le goût des robes indiennes. Les dames y furent trompées, et s'empressèrent d'avoir une étoffe et un dessin pareils. Boor s'avisa, pour les désabuser, de monter sur un théâtre, à la fin d'une pièce; et, prenant une éponge imbibée d'eau, il effaça, devant elles, toutes les peintures de son habit.

Tandis que la guerre désolait entièrement la Flandre, Broor eut envie d'aller à Anvers. Malgré les représentations de ses amis, il ne put résister à son impatience, et fut pris dans cette ville pour un espion. Renfermé dans la citadelle, il eut le bonheur d'y rencontrer le Duc d'Aremberg, qu'il informa de sa possession. Le Duc, qui recevait quelquefois la visite de Rubens, pria ce grand artiste de faire donner à un prisonnier tout ce qu'il fallait pour peindre. Rubens n'eut pas plutôt jeté les yeux sur le tableau que fit le prétendu espion, qu'il s'écria: *Ce tableau est de Broor*! et voulut absolument le payer six cents florins.

Rubens employa tous ses amis pour tirer Broor de la prison; il se rendit même sa caution; et, ayant obtenu son élargissement, il l'habilla, s'empressa de le loger, et lui donna sa table. Loin de répondre à tant de soins généreux, Broor se sauva précipitamment de la maison de son illustre bienfaiteur pour jouir d'une pleine liberté.

Broor s'aperçut enfin que ses parens le méprisaient, parcequ'il était toujours mal vêtu. Sensible aux marques de leur dédain, il acheta un habit de velours fort propre. Un de ses cousins, le voyant si bien mis, le pria de venir à ses noces. Broor ne manqua pas de s'y rendre; et, comme pendant le repas la compagnie loua le bon goût et la propreté de l'habit de notre peintre, il prit un plat rempli de